

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/04/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	14	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2017, le 13 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Cugand (Salle du Conseil) sous la présidence de Monsieur CAILLAUD Joël, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/04/2017. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 06/04/2017.

Présents : M. CAILLAUD Joël, Maire, Mmes : BAZIN Pascale, DOUILLARD Anita, GELINEAU Annie, PERRAUD Anne, MM : BARON Adrien, BOUILLAUD Damien, BRETAUDEAU Fabien, BUCHET Guy, GODEFROY Franck, HERVOUET André, MENUOU Yves, ROUCEL Michel, THOMAS Pascal

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CHAUVEAU Laurence à M. BARON Adrien, GEAY Virginie à M. HERVOUET André, GUIMBRETIERE Arlette à M. CAILLAUD Joël, TURCAUD Aurélie à M. GODEFROY Franck
Excusé(s) : Mme BESLAY Marie France

Absent(s) : Mmes : MULLER Julie, RIVALLAND Line, MM : GOULETTE Jean-Pierre, LAIDI Michel

A été nommé(e) secrétaire : M. BUCHET Guy

17-047 – Médiathèque : choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21 ;

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 42 ;

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 27 et 34 ;

Vu le rapport d'analyse des offres,

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du marché de la médiathèque, après la phase d'assistance à maîtrise d'ouvrage, il s'agit maintenant de choisir l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 28 février 2017 dans Ouest France 85 et 44 ainsi que sur le profil acheteur : marchés sécurisés, le 24 février 2017, avec une date limite de remise des candidatures fixée au 20 Mars 2017 à 12H00. Le dossier de consultation a également été mis en ligne sur cette même plate-forme.

Suite à l'ouverture des plis, le pouvoir adjudicateur a sélectionné trois candidats pour remise d'une offre et audition. Il s'agit des groupements suivants :

- Le groupement représenté par le Cabinet Vignault&Faure Architecture, ECB (Économiste), AREST (BET Structure), ICSO (BET Fluides) et SerdB (Acoustique),
- Le groupement représenté par le Cabinet Laurent GUILLON Architecte, Ballini O.E.B. (Économiste), ATES (BET Structure), AREA (BET Fluides), Acoustex (Acoustique),
- Le groupement représenté par le Cabinet Bigre ! Architecture, ECCG (Économiste), EVEN (BET Structure), KYPSELI (BET Fluides) et ACOUSTIBEL (Acoustique) et GOTEC (OPC).

Suite à l'analyse des offres et aux auditions, il est proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par le Cabinet Vignault&Faure Architecture, ECB (Économiste), AREST (BET Structure),

ICSO (BET Fluides) et SerdB (Acoustique), offre jugée économiquement la plus avantageuse eu égard aux critères figurant dans le règlement de consultation.

Le classement proposé est le suivant :

- 1^{er} : Le groupement représenté par le Cabinet Vignault&Faure Architecture, ECB (Économiste), AREST (BET Structure), ICSO (BET Fluides) et SerdB (Acoustique),
- 2^{ème} : Cabinet Laurent GUILLON Architecte, Ballini O.E.B. (Économiste), ATES (BET Structure), AREA (BET Fluides), Acoustex (Acoustique),
- 3^{ème} : Cabinet Bigre ! Architecture, ECCG (Économiste), EVEN (BET Structure), KYPSELI (BET Fluides) et ACOUSTIBEL (Acoustique) et GOTEC (OPC).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres, le Conseil municipal :

- Classe les offres comme suit :
 - 1^{er} : Le groupement représenté par le Cabinet Vignault&Faure Architecture, ECB (Économiste), AREST (BET Structure), ICSO (BET Fluides) et SerdB (Acoustique),
 - 2^{ème} : Cabinet Laurent GUILLON Architecte, Ballini O.E.B. (Économiste), ATES (BET Structure), AREA (BET Fluides), Acoustex (Acoustique),
 - 3^{ème} : Cabinet Bigre ! Architecture, ECCG (Économiste), EVEN (BET Structure), KYPSELI (BET Fluides) et ACOUSTIBEL (Acoustique) et GOTEC (OPC).
- Attribue le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par le cabinet Vignault&Faure Architecture, ECB (Économiste), AREST (BET Structure), ICSO (BET Fluides) et SerdB (Acoustique) pour un taux de rémunération de 12,07 % du montant des travaux s'élevant à 570.000,00 €HT, soit un forfait provisoire de rémunération de 68.799,00 euros HT pour les missions suivantes : Missions BASE + Diag/Relevés + EXE Complète + OPC,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération et toutes les pièces s'y rapportant,
- Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'imputation comptable 2313 – opération 59.

Pôle Enfance-Jeunesse – tarifs 2017-2018

M. le Maire rappelle en introduction que l'appellation Pôle Enfance-Jeunesse recouvre un ensemble d'activités qui se sont élargies en 2016 à la gestion communale du centre de loisirs de juillet, qui auparavant était sous la responsabilité de l'association Joie et Plein Air.

Il ajoute ensuite que la subvention totale d'équilibre s'élève pour l'année 2016 à 64 027 € et que cette réalité, à partir du bilan du fonctionnement de chaque activité et de son bilan financier a fait l'objet d'un examen en commission scolaire-jeunesse le 4 avril 2017. De ce travail, il en résulte les propositions faites au Conseil municipal. En l'absence excusée de Mme Aurélie Turcaud, Adjointe, il sollicite M. Damien Bouillaud, membre de la commission pour présenter les propositions de la commission.

17-042 – Tarifs 2017-2018 Restaurant scolaire

Sous l'effet conjugué d'une diminution des effectifs scolarisés et donc du nombre de repas servis alors que le personnel d'encadrement a été maintenu, la participation communale par repas est à la hausse pour 2016 et passe à 1,29 € contre 1,22 € en 2015.

Par ailleurs, le contrat avec l'actuel prestataire arrivant à son terme, avec le risque dans le nouveau marché d'une augmentation des coûts, et ayant à l'esprit un tarif repas se situant dans une moyenne basse par rapport aux communes alentour, deux propositions d'augmentation sont faites par rapport au tarif 2016-2017 et cela, quelle que soit la catégorie de consommateur :

- 1/ plus 0,23 €/repas
- 2/ plus 0,33 €/repas

Après échange, et à l'unanimité des membres, le Conseil municipal :

- VALIDE l'augmentation de 0,23 €/repas
- ADOPTE pour l'année 2017-2018 le barème ci-dessous :

RESTAURANT SCOLAIRE 2017-2018	Commune	Hors commune
Permanents	3,77 €	4,20 €
A partir du 3 ^{ème} enfant	3,04 €	3,47 €
Tickets	4,36 €	4,79 €
Adultes	5,68 €	5,68 €

- MANDATE M. le Maire pour l'application de ces tarifs

17-043 – Tarifs TAP-NAP 2017-2018

M. le Maire précise que depuis leur mise en place, avec la réforme des rythmes scolaires il y a deux ans, ces temps d'accueil périscolaires étaient gratuits pour les familles.

Cependant, la volonté de proposer un réel temps éducatif qui s'est traduit par la signature d'un projet éducatif territorial, le prix de revient de ce nouveau temps d'accueil périscolaire se monte pour l'année 2016 à 210,50 €/élève alors que les recettes des services de l'Etat et de la CAF ne représentent que 153,13 €. Le coût/élève porté par la commune est donc de 57,37 € contre 36,81 € en 2015. Cette augmentation provient pour l'essentiel de la modification des horaires, initialement sur des tranches de 1h30 tous les deux jours, aujourd'hui 45 minutes chaque fin de journée. Cette modification réalisée à la demande des enseignants et du conseil d'école a toutefois comme conséquence un temps de préparation pour les activités qui a doublé.

Ces éléments entendus, à la demande de M. le Maire, Damien Bouillaud présente la proposition de la commission :

- Mise en place à compter de la rentrée prochaine d'un forfait annuel/enfant de 10€
- Maintien de la gratuité pour le 3^{ème} enfant d'une même famille.

T.A.P. 2017-2018	Commune & Hors commune
Abonnement annuel	10 €
Gratuité à partir du 3 ^{ème} enfant	

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- VALIDE cette proposition telle que présentée
- MANDATE M. le Maire pour mettre en œuvre cette décision

17-044 – Tarifs Accueil périscolaire 2017-2018

M. le Maire introduit le sujet en précisant que ce service pour la 1^{ère} fois depuis sa création est excédentaire, la cause provient d'un mode de calcul des aides de la CAF qui s'est modifié favorablement sans que pour autant il y ait l'assurance d'une pérennité. Devant cette incertitude, après avis de la commission, il est proposé de reconduire sans augmentation les tarifs et cela pour la 3^{ème} année consécutive et en maintenant les mêmes tranches de quotient familial. Ainsi, les tarifs proposés sont les suivants :

PERISCOLAIRE 2017-2018	CAF / MSA QF<500	CAF/MSA QF <501-700>	CAF/MSA QF>700	Autres régimes	Hors commune
Forfait première 1/2 heure	1,45 €	1,53 €	1,56 €	1,82 €	1,71 €
Forfait première heure	2,61 €	2,75 €	2,80 €	3,33 €	3,11 €
1/4 heure supplémentaire	0,63 €	0,66 €	0,67 €	0,80 €	0,74 €
Goûter	0,72 €	0,72 €	0,72 €	0,72 €	0,72 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE ces tarifs pour l'année 2017-2018
- MANDATE M. le Maire pour leur mise en application à compter de la prochaine rentrée scolaire.

17-045 – Tarifs ALSH 3 – 11 ans 2017-2018

M. le Maire précise que pour ces activités de loisirs pour les jeunes, la signature d'un Contrat Engagement Educatif permet de bénéficier d'un allègement des charges patronales pour les équipes d'encadrement. Même si le service reste déficitaire, après avis de la commission, il est proposé de reconduire la tarification pour les activités en journée. Toutefois, lorsque des camps sont organisés, les frais spécifiques à la nuitée n'étaient pas pris en compte. Une nouvelle rubrique est ainsi créée et les tarifs 2017-2018 proposés sont les suivants :

ALSH 3-11 ans	CAF / MSA	CAF/MSA	CAF/MSA	Autres	Hors
2017-2018	QF<500	QF 501-700	QF>700	régimes	commune
1/2 Journée sans repas	5,97 €	7,33 €	9,00 €	11,12 €	9,88 €
Journée sans repas	9,14 €	11,72 €	15,02 €	19,26 €	16,11 €
semaine (5J) été sans repas	45,70 €	58,60 €	75,10 €	96,30 €	80,55 €
Nuitée/repas soir/petit Déj	7,00 €	8,30 €	10,00 €	11,00 €	11,00 €
Repas	tarifs du restaurant scolaire				

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- SE PRONONCE pour l'adoption des tarifs tels que présentés
- MANDATE M. le Maire pour leur mise en application à compter de juillet 2017.

17-046 – Tarifs AJ (activités Jeunes) 11-14 ans 2017-2018

M. le Maire précise que deux sortes d'activités sont désormais proposées pour les jeunes de 11 – 14 ans, l'une pendant les petites vacances, l'autre pendant les vacances d'été. Après le travail réalisé par la commission, confirmé par les membres présents, il apparaît que le tarif durant les vacances d'été, au regard du programme proposé et des tarifs qui se pratique aux alentours, est faible.

Les tarifs sont reconduits sans augmentation pour les petites vacances, et revalorisés de 1 à 6 € par semaine selon le QF (Quotient Familial) pour es activités durant les vacances de juillet.

Pour 2017-2018, ils s'établissent comme suit :

AJ 11-14 ans	Activités	CAF / MSA	CAF/MSA	CAF/MSA	Autres
2017-2018	< 10 €	QF<500	QF <501-700>	QF>700	régimes
Petites vacances	4	60%	70%	80%	90%
NB: le montant exact sera indiqué sur le programme transmis aux familles					
Vacances d'été		45,00 €	55,00 €	60,00 €	65,00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le barème 2017-2018 ci-dessus proposé
- MANDATE M. le Maire pour sa mise en œuvre à compter de juillet 2017.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures
 Le Maire,
 Joël CAILLAUD